

Volleyball



Les règlements spécifiques

2022-2023

Éric Gagné
Responsable de la ligue sportive interscolaire

Octobre 2022

Table des matières

Article 1	Règlements.....	3
Article 2	Inscription des équipes	4
Article 3	Réunion présaison : le lundi 24 octobre 2022	4
Article 4	Résultats d'un tournoi.....	5
Article 5	Détails d'organisation	5
Article 6	Surclassement	5
Article 7	Classement de la ligue.....	5
Article 8	Formule de compétition.....	5
Article 9	Sets, pointage et classement	5
Article 10	Hauteur du filet	6
Article 11	Arbitres et officiels mineurs	6
Article 12	Feuilles de pointage	6
Article 13	Éthique	6
Article 14	Horaire des rencontres	6
Article 15	Championnat interscolaire.....	7
	Liste des équipes inscrites	8
	Date des tournois.....	9
	Calendrier – Volleyball – 2022-2023.....	10
	Feuille de pointage.....	11
	Avis d'inscription à la ligue sportive interscolaire	12
	Liste des joueurs.....	13
	Code de vie et du spectateur	14

VOLLEYBALL
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
2022-2023

Article 1 Règlements

Les règlements de la Fédération de volleyball du Québec sont en vigueur de même que ceux de la ligue interscolaire qui ont préséance.

P.-S. – La musique n'est pas permise lors des échauffements d'avant match.

- Le serveur n'a qu'un seul essai pour effectuer son service (si le serveur laisse tomber le ballon au sol ou s'il le récupère avec ses mains, cela est considéré comme un service raté).

1.1 Ligne centrale

Il est permis de traverser complètement la ligne centrale avec n'importe quelle partie du corps (sauf les pieds) en autant que ce geste ne pose aucune interférence à l'adversaire. Il demeure interdit de faire de même avec 1 ou 2 pieds sans être en contact avec la ligne centrale.

1.2 Réception de service

Pour toutes les catégories (féminin et masculin), la touche sera permise pour réceptionner un service (pas de transport).

N. B. En réception de service, un joueur ne peut pas sauter pour « smasher » ou bloquer le ballon. De plus, à l'intérieur du 3 mètres, un joueur ne peut pas intercepter le ballon au-dessus de la bande blanche du filet.

1.3 Filet

Si un joueur, dans l'action, touche à n'importe quelle partie du filet, il y a faute.

1.4 Service en catégorie benjamine (pour toutes les équipes masculines et féminines) et en catégorie cadette féminine « mineur ».

Une équipe ne peut pas faire plus de 5 services consécutifs, après quoi l'équipe adverse récupère le service, sans faire de point évidemment.

1.5 Plafond

Si le ballon touche au plafond de son côté de terrain, sur 1er ou 2e contact, ce n'est pas considéré comme une faute.

N. B. Le plafond comprend tout ce qui est suspendu au plafond.

1.6 Liste des joueurs

À chaque tournoi de la saison et des championnats, l'entraîneur d'une équipe devra présenter sa liste de joueurs à la table des marqueurs : inscrire le nom du joueur, ainsi que son numéro. Le responsable d'un tournoi gardera toutes les feuilles de match jusqu'à la fin du championnat, en cas de vérification.

Également, ne pas oublier de faire signer (initiales) les deux entraîneurs sur la feuille « synthèse » où sont inscrits les pointages des deux sets.

N.B. : Cette année, vous devez me faire parvenir la liste des joueurs de toutes vos équipes et vous devez vous servir de la fiche d'inscription qui se retrouve à la page 13 (dernière page de ce document).

- 1.7 Règlement de participation
En 2022-2023, le règlement de participation comme au RSEQ sera appliqué au niveau benjamin (gars et filles) pour les cinq tournois de la saison régulière : tous les joueurs soumis à la participation minimale doivent débiter l'un des sets et demeurer sur le terrain jusqu'à ce que la marque atteigne 10 points par l'une ou l'autre des équipes.
- 1.8 Recommandation au responsable de plateau
Placer les arbitres en face des bancs des joueurs (et non à côté des bancs) afin d'éviter des commentaires des entraîneurs vs l'arbitre.
- 1.9 Recommandation au responsable de plateau
Trouver une procédure pour avertir (2 minutes avant la fin du temps chrono) les équipes que la fin de la partie est imminente.
- 1.10 En saison et au championnat, en benjamin féminin mineur, le service se fera 1 mètre dans le terrain.

Article 2 Inscription des équipes

- 2.1 L'école participante à la ligue doit remplir l'avis d'inscription avant 13 h, le mardi 18 octobre 2022, et confirmer officiellement le nombre d'équipes/école lors de l'envoi de cet avis.
 - P.-S.– L'utilisation du joueur libero ne s'applique qu'à la catégorie juvénile (masculine et féminine) ainsi qu'à la catégorie cadette féminine.
 - P.-S.– L'entraîneur d'une équipe ne sera pas tenu obligatoirement de porter un chandail aux couleurs de son école.
- 2.2 En benjamin féminin et en cadet féminin, une école peut inscrire une ou des équipes en catégorie « mineur ».
 - N. B. Cette catégorie est réservée en benjamin principalement à des joueurs de 1^{re} secondaire ou à des joueurs de faible calibre. Cette catégorie est réservée en cadet principalement à des joueurs de 3^e secondaire ou à des joueurs de faible calibre.
- 2.3 Les équipes en sport-étude volleyball seront acceptées. Cependant, dès le début de la saison, elles devront évoluer dans une catégorie supérieure. De benjamin à cadet, de cadet à juvénile.

Article 3 Réunion présaison : le lundi 24 octobre 2022, en après-midi, de 18 h à 20 h Salle Chaudière du siège social (participation également possible par TEAMS)

La participation du responsable à la réunion présaison est obligatoire.

1. L'évaluation des arbitres : La fiche d'évaluation ne sera pas de retour. En cas de problème, faire parvenir un courriel à M. Jacques Lapierre.
 - N. B. M. Lapierre recommande également à chaque responsable de tournoi de supporter les jeunes arbitres en intervenant auprès d'eux si nécessaire.

Article 4 Résultats d'un tournoi

Le responsable d'un tournoi devra faire parvenir, au responsable de la ligue, la feuille « synthèse » des résultats avec les pointages de tous les matchs du programme.

N. B. Demander aux entraîneurs d'initialiser les résultats des matchs.

N. B. Si vous utilisez des feuilles de pointage de volleyball, veuillez les garder en cas d'erreur.

Article 5 Détails d'organisation

Pour chaque rencontre cédulée, l'horaire des matchs sera disponible sur notre site du sport scolaire, au moins une semaine à l'avance.

P.-S. – Le premier match d'un tournoi ne devra pas débuter avant 17 heures à moins que les équipes en cause soient d'accord. Pour ne pas se terminer après 21 heures, les sets pourront être de 21 points au lieu de 25 points pour certains programmes.

P.-S. – L'école hôte devra mettre à la disposition des joueurs, un ou deux micro-ondes.

Article 6 Surclassement

Le surclassement d'une catégorie est autorisé mais un même élève, dans une même discipline, ne doit participer que dans une seule catégorie au cours d'une même saison, en regard de cette ligue. Les cas spéciaux doivent être présentés au responsable du sport scolaire, M. Roger Lachance. Un joueur ou une équipe surclassée le restera pour le championnat. Les équipes trop fortes pourront également être surclassées durant la saison par le responsable de la ligue.

Article 7 Classement de la ligue

Dans le cadre de la ligue interscolaire de volleyball, les équipes poursuivent des objectifs de participation et de développement. Il est quand même prévu un système de compilation pour fins de classement des équipes par catégorie/sexe au sein de la ligue. À cet effet, prévoir les critères usuels de classement en volleyball.

N. B. Après le 2^e tournoi en benjamin féminin et en cadet féminin, il y aura possibilité de demander une motion ou une démotion d'équipe pour le reste de la saison.

Article 8 Formule de compétition

Si possible nous regrouperons toutes les équipes d'une même catégorie au même site de compétition.

Dépendamment des possibilités, chaque équipe jouera six sets par soir.

Article 9 Sets, pointage et classement

Au sein de la ligue, un **match** de volleyball consiste en deux sets de vingt-cinq (25) points (avec 2 points d'écart, mais un plafond de 27 points). Chaque **set** gagné donne un point au classement général.

P.-S. – Prière de bien utiliser les 2 termes en caractère gras. Le terme « partie » est exclu du vocabulaire en volleyball.

Article 10 Hauteur du filet

Pour les filles	catégorie : benjamine	2,15 m
Pour les garçons	catégorie : benjamine	2,24 m
Pour les filles	catégorie : cadette	2,24 m
Pour les garçons	catégorie : cadette	2,35 m
Pour les filles	catégorie : juvénile	2,24 m
Pour les garçons	catégorie : juvénile	2,43 m

Article 11 Arbitres et officiels mineurs

Les organisateurs d'une rencontre de la cédule (voir école hôtesse), sont responsables des officiels mineurs pour tous les matchs prévus à cette rencontre. Les arbitres seront assignés par M. Jacques Lapiere et rémunérés à 10,50 \$ du match. Si jamais les arbitres sont en retard ou même absents, le tournoi doit se tenir quand même; **tous doivent contribuer avec l'organisateur local.**

N. B. **Suite à la réunion des responsables du sport scolaire du 30 avril 2012, il fut décidé unanimement d'interdire les cellulaires aux marqueurs et aux arbitres lors des tournois de la saison et des championnats.**

N. B. **Lors des finales, si possible, il y aura un 2^e arbitre.**

Article 12 Feuilles de pointage

Chaque match pourra être inscrit sur la feuille de pointage qui se retrouve à la fin du document.

Article 13 Éthique

Concernant le point d'éthique qui dit qu'on circule le ballon sous le filet après un échange, l'arbitre devra faire perdre un point à une équipe fautive.

Article 14 Horaire des rencontres

Dans le but que les tournois (à part les programmes exceptionnels) se terminent à 21 heures et que tous puissent revenir à la maison à une heure raisonnable, les mesures suivantes seront appliquées :

- a) Le début et la fin d'un match seront cédulés : l'organisateur d'un tournoi devra faire respecter, par les arbitres, le début et la fin d'un match.
- b) Pour un programme régulier, la durée de jeu pour les 2 sets sera de 40 minutes.
- c) Pour un programme exceptionnel (programme de plus de 5 matchs par terrain), la durée de jeu pour les 2 sets sera de 35 minutes.
- d) Échauffement : La musique n'est pas permise durant les échauffements.
 - 10 minutes avant votre 1^{er} match pour tous les programmes.

N. B. **Après votre 1^{er} match, aucune sortie de ballon n'est permise pour fin d'échauffement.**

P.-S. – Exemple d'horaire d'un programme régulier (exceptionnel)

	Début régulier	Début exceptionnel	Fin régulier	Fin exceptionnel
1 ^{er} match	17 h	17 h	17 h 40	17 h 35
2 ^e match	17 h 50	17 h 45	18 h 30	18 h 20
3 ^e match	18 h 35	18 h 25	19 h 15	19 h
4 ^e match	19 h 20	19 h 05	20 h	19 h 40
5 ^e match	20 h 05	19 h 45	20 h 45	20 h 20
6 ^e match		20 h 25		21 h

e) Un temps mort par set.

N. B. Lors d'un deuxième set, il n'y aura pas de « temps mort » accordé s'il reste 5 minutes ou moins à jouer (évidemment s'il s'agit d'un tournoi avec des matchs cédulés).

f) Un délai de 2 minutes entre les sets.

g) Les 2 sets seront de 25 points si le temps le permet (avec 2 points d'écart, mais un plafond de 27 points), sinon lors du 2^e set, l'équipe en avance gagne le set (**si égalité, faire un service additionnel**).

h) Dans la mesure du possible et sans exagération, un match pourrait débuter plus tôt qu'il est cédulé.

Article 15 Championnat interscolaire

a) Accessibilité : **Tout joueur ou joueuse qui a participé à trois rencontres sur cinq minimum.**

N. B. Pour débuter une partie, un minimum de 6 joueurs en état de jouer sera nécessaire. Cependant, si un joueur se blesse lors de l'action, la règle du joueur fantôme s'applique.

b) Tous les sets seront de 25 points (avec 2 points d'écart, mais un plafond de 27 points), sauf évidemment le 3^e set, peu importe le genre de tournoi.

c) Il y aura au minimum un championnat dans chaque catégorie-sexe, à condition qu'il y ait un minimum de trois équipes inscrites et il y aura un maximum de 2 championnats dans certaines catégories.

N. B. Dans les catégories où l'on retrouve un championnat avec 2 divisions, mettre le même nombre d'équipes dans chacune des divisions.

d) Récompenses : Bannières : pour chacune des catégories/sexe

Médailles : or et argent (gagnant - finaliste)

bronze (si quatre équipes ou plus sont inscrites)

N. B. Les médailles seront identifiées à l'année et au sport.

e) Poursuite de la nouvelle formule de championnats introduite en 2022-2023 avec cinq équipes sera à l'essai (chaque équipe pourra jouer un minimum de 2 matchs).

Volleyball 2022-2023

Liste des équipes inscrites

Écoles	Benj. masc.	Benj. fém. mineur	Benj. fém.	Cadet masc.	Cadet fém. mineur	Cadet fém.	Juvénile			Responsables en volleyball	Responsables des écoles
							masc.	féminin			
								A	B		
Polyvalente de Saint-Georges Fin des cours : 16 h 10			2	1		4	1	1	1	Steve Rodrigue Poste 40800	Steve Rodrigue Poste 40800
Polyvalente Saint-François Fin des cours : 15 h 35		3	1	1	3	2	1		2	Jérôme Roy Poste 52100	Jérôme Roy Poste 52100
École Lambert Fin des cours : 15 h 35		2								Annie Beauchemin Poste 37000	Annie Beauchemin Poste 37000
École secondaire Veilleux Fin des cours : 16 h	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Jacques Lapierre / Stéphane Dupuis	Ken Giroux Poste 50330
École des Appalaches Fin des cours : 15 h 35		1	1	1	1	1	1		1	Hélène Gourde Poste 56230	Hélène Gourde Poste 56230
École Jésus-Marie Fin des cours : 15 h 25		1	1		1	1	1	1		Maxime Lepage 418 774-3709	Maxime Lepage 418 774-3709
Polyvalente des Abénaquis Fin des cours : 15 h 50	1	2			1	2	1		1	Lya Jolicoeur Poste 54380	Lya Jolicoeur Poste 54380
École des Deux-Rives Fin des cours : 16 h 10	1	3								Michel Garneau Poste 57570	Michel Garneau Poste 57570
Polyvalente Bélanger Fin des cours : 15 h 40	1	2	3	1	1	2	1	1		Stéphane Carrier Poste 47320	Sébastien Turcotte Poste 47320
Mousquetaires Mégantic		2								Aurèle Dulac	Caroline Pinette 819 583-3023
TOTAL	4	17	9	5	8	13	7	4	6	Total: 73 équipes	

Ligue à 8 équipes ou plus : Deux divisions seront constituées pour le championnat : la moitié en division 1 et l'autre moitié pour la division 2.

VOLLEYBALL 2022-2023

Date des tournois

Saison

6 vs 6	
Mercredi	16 novembre 2022
Mercredi	7 décembre 2022
Mercredi	25 janvier 2023
Mercredi	8 février 2023
Mercredi	22 février 2023

Championnat interscolaire

Date	Catégorie	Endroit
Mercredi 22 mars 2023		

Mercredi 29 mars 2023			

Calendrier – Volleyball – 2022-2023

	Benjamin			Cadet			Juvénile		Total matchs
	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém.	
Mercredi 16 novembre 2022									
1 – A									0
1 – B									0
1 – C									0
1 – D									0
1 – E									0
1 – F									0
1 – G									0
0 matchs									

	Benjamin			Cadet			Juvénile		Total matchs
	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém.	
Mercredi 7 décembre 2022									
2 – A									0
2 – B									0
2 – C									0
2 – D									0
2 – E									0
2 – F									0
0 matchs									

	Benjamin			Cadet			Juvénile		Total matchs
	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém.	
Mercredi 25 janvier 2023									
3 – A									0
3 – B									0
3 – C									0
3 – D									0
3 – E									0
3 – F									0
3 – G									0
0 matchs									
*BenjFem : Abé + APP + ESV + ESV1 + PSF1 + PSF2 + PSF3 + PSG1 + PSG2 + PSG3. ¹¹ BenjFem : Bél + Bél2 + JM + JM2									
JuvFem : Abé + JM + Bél1 + Bél2 + PSG1 + PSG2. *JuvFem : ESV + APP + PSF1 + PSF2.									

	Benjamin			Cadet			Juvénile		Total matchs
	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém.	
Mercredi 8 février 2023									
4 – A									0
4 – B									0
4 – C									0
4 – D									0
4 – E									0
4 – F									0
0 matchs									

	Benjamin			Cadet			Juvénile		Total matchs
	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém. mineur	fém.	masc.	fém.	
Mercredi 22 février 2023									
5 – A									8
5 – B									14
5 – C									21
5 – D									9
5 – E									15
5 – F									20
5 – G									11
98 matchs									
*Cadet Fem : PSG1 + PSG2 + PSG3 + PSG4 + PSG5 + Abé. **Cadet Fem : PSF1 + PSF2 + ESV + ESV1 + Bél + JM + APP.									

N. B. Si un tournoi devait être annulé, il serait repris la semaine suivante.

Avis d'inscription à la ligue sportive interscolaire 2022-2023

Nom de l'école : _____

Discipline : Volleyball

Benjamin : 1 ^{re} et 2 ^e sec.			Cadet : 3 ^e et 4 ^e sec.			Juvénile : 5 ^e secondaire		
1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010			1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2008			1 ^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2006		
Benj. fém. mineur	Benj. fém.	Benj. masc.	Cadet fém. mineur	Cadet fém.	Cadet masc.	F		M
						A	B	

Note : Inscrire le nombre d'équipes par catégorie/sexe.

Note : Inscrire la classe désirée : A ou B s'il y a lieu.

Note : La réunion présaison aura lieu le lundi 24 octobre 2022, de 18 h à 20 h,
à la salle Chaudière du siège social.
(participation possible par TEAMS)

Signature du responsable du sport étudiant

Signature de la direction d'école

Veillez s'il vous plaît faire parvenir vos inscriptions par courriel à eric.gagne@csbe.qc.ca , et ce, avant 13 heures le mardi 19 octobre 2022.

Volleyball
Liste des joueurs
2022-2023

Nom de l'école : _____

Catégorie : _____

Nbre	N° de dossard	Nom – prénom	Date de naissance
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

N. B. : Veuillez s'il vous plaît inscrire vos joueurs par ordre croissant de leur numéro de dossard. Merci!

Je considère que les étudiants-athlètes font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir.

- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les étudiants-athlètes ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.
- Je considère chaque athlète avec respect.

Je respecte toutes les décisions des arbitres et encourage les participants à faire de même.

- Je ne ridiculise jamais un étudiant-athlète qui a commis une erreur durant une compétition. Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des équipes adverses.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.

Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue.

- J'évite d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les étudiants-athlètes, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- J'encourage tous les participants de manière civilisée.
- **Je suis un témoin privilégié du sport étudiant!**

CONSIDÉRANT QU'À l'école du niveau secondaire, le RESPECT, l'AUTORITÉ et le PACIFISME constituent des principes fondamentaux de code de vie étudiant,

CONSIDÉRANT QUE FIERTÉ et DIGNITÉ doivent être présentes dans toutes les manifestations d'appartenance à l'école,

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE la participation aux activités de la vie étudiante s'inscrit dans une démarche éducative où le sens de l'EFFORT, la MAITRISE DE SOI, la DISCIPLINE et la volonté de DÉPASSEMENT prennent toute leur valeur,

CONSIDÉRANT DE PLUS QUE la participation à des comités ou à des équipes de la vie étudiante doit développer l'AUTONOMIE, l'ESPRIT D'ÉQUIPE et la RESPONSABILITÉ des personnes qui y interviennent,

CONSIDÉRANT ENFIN QUE la participation à des activités ou à des comités de vie étudiante doit favoriser et non empêcher la RÉUSSITE scolaire de l'élève.

EN CONSÉQUENCE, l'élève qui participe à une activité doit :

- 1- respecter toute personne (entraîneur, coéquipier, arbitre, adversaire, surveillant, etc.) dans ses paroles et dans ses gestes;
- 2- contribuer en tout temps au maintien de la qualité des lieux physiques où se déroule son activité;
- 3- prendre soin du matériel et de l'équipement mis à sa disposition et le remettre dans les délais convenus;
- 4- faire preuve, en tout temps, d'honnêteté, d'esprit d'équipe et de comportement responsable et assumer jusqu'au bout ses responsabilités dans la victoire comme dans la défaite;
- 5- accepter et respecter les règlements de l'activité à laquelle il participe;

- 6- accepter et respecter les contrôles mis en place par l'école pour le fonctionnement de la vie étudiante : ex. : frais d'inscription, assiduité, ponctualité, mesures de sécurité, contrôle de la carte étudiante et de la carte d'activité, etc.
- 7- collaborer, avec le conseil général des activités, le conseil étudiant et les responsables de la vie étudiante à l'amélioration de la qualité de vie dans l'école;
- 8- manifester, dans la fierté et la dignité, en tout temps et en tout lieu, son sentiment d'appartenance à l'école;
- 9- prendre tous les moyens pour que sa participation aux activités et au comité de la vie étudiante ne nuise en rien à son plein rendement scolaire.

Tout manquement à ce code d'éthique peut signifier une sanction pouvant aller de la réprimande à la suspension ou à l'exclusion de l'élève de ses activités. Cette décision appartient au directeur adjoint responsable de la vie étudiante et elle est sans appel.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des frais d'inscription et de participation ne sera accordé.

Code de vie

Nom de l'élève : _____ Secondaire : _____

Activité. : _____ Catégorie : _____ Niveau : _____ Sexe : _____

ENGAGEMENT SOLENNEL

Après avoir pris connaissance de ce code de vie qui définit ma participation aux activités et aux comités de la vie étudiante à l'école _____, je m'engage solennellement à le respecter et à m'y conformer en tout temps et en tout lieu.

Signature du participant

Signature des parents ou tuteurs

Signature du responsable de l'activité